

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/02
Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 27 janvier 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : Mme LABONNE-NOLLET Laurie à M. BERDAGUE Patrick, M. BENCADI Karim à Mme BOUCLIER Florence, Mme MATHUS Véronique à Mme MORIN-DESMURS Michèle, Mme MUNCH Armelle à M. Christian LAVENIR.

Absente excusée : Mme DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Tarifs salles bâtiment mairie à compter du 1^{er} février 2023

Suite à l'augmentation des tarifs de l'énergie, Monsieur LE CLOIREC propose l'instauration de tarifs pour les professionnels aux salles pivoine, myosotis, œillet et hortensia comme ci-dessous :

- 10 € la ½ journée ;
- 20 € la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} février 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

Christian LAVENIR

